

Le 18 septembre 2025 à 20h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Michel FRICHOU, Maire

Date de convocation : 11 septembre 2025

Etaient présents : Mmes Sylvie CROSSOIR, Armelle RODRIGUES, Marie LATSCHA, Aurélie JOUSSEAUME, Marine RENARD, MM. Michel FRICHOU, Joan VILLECHENOUX, Gilbert BOUTY, Jérôme FILLASTRE,
Excusés : Angélique LEROY (pouvoir à Joan VILLECHENOUX), Stéphanie RATIÉ (pouvoir à Armelle RODRIGUES), Jean-Claude MAILLAT,
Absents : Sylvain MARTY, Christophe GAUTHIER, Cécile PARREIRA,
Armelle RODRIGUES a été nommée secrétaire.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération 2025 09 01 – Convention d’entretien des poteaux incendies par le SDIS 24

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que la commune est responsable du bon état de fonctionnement des points d’eau concourant à la défense incendie. Une délibération avait été votée le 28 juin 2024 pour contrôle des points d’eau par SUEZ, le SDIS n’assurant plus cette fonction. La convention n’ayant pas été transmise et le Service Départemental d’Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) proposant maintenant une convention pour le contrôle technique des appareils de lutte contre l’incendie sous pression, Monsieur le Maire propose d’accepter leur proposition, en effet, ils ont l’habitude et savent exactement où se trouvent les points d’eau.

Ces services feront l’objet d’une facturation à la commune à hauteur de **30 €/ point d’eau sous pression** pour le contrôle technique des points d’eau sous pression.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **ANNULE** la délibération 2024/06 04 du 28 juin 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS 24 pour le contrôle technique des points d’eau incendie sous pression ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2025 09 02 – Subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu’Alice VILLECHENOUX a demandé une subvention dans le cadre d’un voyage scolaire de la classe Européenne. Cela avait été évoqué lors du dernier Conseil en questions diverses. Monsieur Joan VILLECHENOUX ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **DÉCIDE** de lui allouer une subvention de 25 €.
- **S’ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense est inscrite au budget de la commune, compte 65748.

Délibération 2025 09 03 – Maîtrise d’œuvre ancienne gare voyageur

Monsieur le Maire expose à l’assemblée qu’il convient d’annuler la délibération 2025/03 06 choisissant la SARL KRZAN comme maître d’œuvre de la réhabilitation du clos couvert de l’ancienne gare de voyageurs et propose l’atelier d’architecture HEBERT à la place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **CHOISIT** l’atelier d’architecture HEBERT pour la maîtrise d’œuvre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s’y rapportant pour son exécution.

Délibération 2025 09 04 – Achat parcelles AL 189p, 759 et 762

Monsieur le Maire informe l’assemblée que pour accéder à l’arrière du futur cabinet infirmier (AL 185), il convient d’acquérir les parcelles d’accès.

Vu l’article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui permet aux communes d’acquérir à l’amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier et après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire. Monsieur Joan VILLECHENOUX ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l’acquisition des parcelles AL 189p pour une contenance de 372 m², 759 et 762 d’une superficie totale de 348 m² pour un montant maximum de 7 340,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Boulodrome

Monsieur le Maire informe l’assemblée que Monsieur GUILHEM, Président de Montravel Pétanque, était convié pour nous expliquer pourquoi il n’entretenait pas suffisamment les terrains du boulodrome mis à sa disposition. Ce jour, il a envoyé un message à Gilbert BOUTY pour s’excuser de son absence. Gilbert BOUTY lui a demandé de prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire afin d’en discuter.

Passage du collège au lycée

Joan VILLECHENOUX informe l'assemblée que le lycée de secteur pour la commune de Lamothe, donc du Collège de Vélines, est le lycée Maine de Biran à BERGERAC. La plupart des enfants s'inscrivent au lycée de Ste Foy la Grande mais cette année, le nombre d'élèves étant trop important, un tirage au sort de 5 enfants par collège a été effectué sur ceux de Vélines et Port Ste Foy. Ces derniers ont su le jour du brevet des collèges qu'ils n'auraient pas le choix et qu'ils devaient s'inscrire sur leur lycée de secteur. Aurélie JOUSSEAUME indique qu'ils auraient pu annoncer ce fonctionnement pour le prévoir avant car à 3 jours de la sortie, cela a été très compliqué ; de plus, malgré ces 10 élèves en moins ils ont 3 classes de seconde à 35 voire 37.

Devenir du RPI

Joan VILLECHENOUX informe l'assemblée qu'il n'y a eu aucune évolution durant l'été : pas de nouvelles inscriptions ni de radiations supplémentaires. Il fait lecture du courrier adressé au Maire de St Michel de Montaigne invitant à une réunion de réflexion commune concernant le devenir du RPI. La réponse par mail a été que les élus de St Michel de Montaigne sont en réflexion.....

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Néant

La séance est levée à 22h06